

Avis voté en plénière du 20 juin 2018

La réforme des fonds structurels européens

Déclaration du groupe UNSA

L'avis dresse un constat lucide de la situation de l'Union européenne qui se caractérise par une incapacité à apporter des réponses communes à la hauteur des problèmes rencontrés, voire inadaptées comme les politiques d'austérité. Dans ce contexte qualifié d'alarmant par les rapporteurs, l'Union doit décider de son prochain cadre financier pluriannuel 2021/2027. Les propositions de la Commission publiées début mai manquent singulièrement d'ambition. En soumettant un budget de 1 279 milliards d'euros soit 1,11 % du PIB des 27 États membres, la Commission est bien en-deçà des 1,3 % que réclamait le Parlement européen. Cela se traduit notamment par des coupes franches pour la PAC et, plus encore, pour la politique de cohésion de l'ordre de 6 à 7 %. L'UNSA note avec satisfaction que l'avis partage la position du Parlement européen.

En effet, la politique de cohésion constitue le principal instrument au service de la réduction des inégalités mais aussi du principal levier d'investissement pour un développement économique et social durable et inclusif. Mais, force est de constater, que les choix budgétaires risquent de s'opérer au détriment de cette politique alors que la Commission, elle-même, affirme que le retard que connaissent certaines régions s'est encore accru et que des disparités importantes persistent au sein de l'Union.

De ce point de vue, l'avis rappelle dès la première préconisation les objectifs des Fonds structurels et d'investissement européens (FESI) en insistant notamment sur le socle européen des droits sociaux et sur les engagements internationaux de l'Union, l'accord de Paris sur le changement climatique et les objectifs de développement durable pour 2030. À noter que le 7^{ème} rapport de la Commission sur la politique de cohésion souligne que des investissements supplémentaires sont nécessaires pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les transports à faible intensité en carbone.

Selon nous, l'avis aurait pu insister sur la nécessité de poursuivre une politique de cohésion au service de toutes les régions européennes selon une intensité différente. Le même rapport de la Commission montre que les effets de la mondialisation, de la migration, de la pauvreté et du manque d'innovation, du changement climatique, de la transition énergétique et de la pollution ne se limitent pas aux régions moins développées.

En revanche l'avis recommande fort justement de renforcer l'évaluation de l'impact de la politique de cohésion en prenant davantage en compte les indicateurs de progrès social et de réduction des disparités territoriales. Chaque État membre serait tenu de fournir, en impliquant la société civile organisée, un rapport annuel sur l'utilisation des FESI et leur incidence sur les recommandations pays du semestre européen.

Nous ne pouvons pas conclure sans citer la préconisation visant à renforcer la communication sur les FESI à l'intention de l'ensemble des parties prenantes et surtout des citoyennes et des citoyens tant les réalisations concrètes de la politique de cohésion mériteraient d'être mieux connues.

Enfin, l'UNSA soutient l'ensemble des préconisations formulées par l'avis tant en ce qui concerne la suite de la mise en œuvre de la programmation 2014/2020 que la politique de cohésion 2021/2027.

Fort logiquement, l'UNSA a voté l'avis.